Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260311-D2026_02_010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 27 février 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER et M. Philippe URFIÉ.
Mme Marie-Louise ANDRÉ, Mme Annie HEGARET, Mme Marie JEZEQUEL, Mme Caroline KERAMBRUN et Mme Karine PIRIOU.
Absents excusés : Mme Coralie BEAUVAIS
Absents : -
Secrétaire : Mme Caroline KERAMBRUN **Assistait** : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 10

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE « MOUILLAGES » (14100)

Le Maire de la Commune de KERBORS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 08 décembre 2022 ;
VU le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « Mouillages » de la commune de KERBORS approuvé par délibération du conseil municipal du 06 mars 2026.

	Dépenses	*Recettes*	*Restes à réaliser*	*Résultat 2025*	*Résultat 2024*	*Total*
Fonctionnement	12 651,56 €	17 003,88 €		**4 352,32 €**	**63,51 €**	**4 415,83 €**
Investissement	7 692,28 €	8 415,56 €	0,00 €	**723,28 €**	**14 596,25 €**	**15 319,53 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE,** à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la section fonctionnement de l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif de l'année 2026 ainsi qu'il suit : 4 415,83 €, compte 002 – en fonctionnement
- **DU REPORT** de l'excédent en section d'investissement, au compte 001 en investissement, la somme de 15 319,53 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER



Délibération n° 2026-02-10